

# **Guide académique**

## **« Procédures passerelles en lycée général, technologique et professionnel »**

### **Rentrée 2024**

Délégation Régionale Académique à l'information et à l'orientation  
DRAIO  
96 Rue d'Antrain – CS10503  
35705 Rennes Cedex 7  
Mél : [ce.draio@ac-rennes.fr](mailto:ce.draio@ac-rennes.fr)  
Tél : 02 99 25 11 12

**15 mars 2024**

# « Procédures passerelles en lycée général, technologique et professionnel »

## Rentrée 2024

Ce document recense les démarches, les modalités de leur prise en charge et la procédure de positionnement pour les différentes situations de passerelles ou de poursuite d'études.

### ✓ Points de vigilance :

L'élève doit pouvoir effectuer des stages ou des mini-stages en lycée. Dans le cas des passerelles vers la voie professionnelle, il doit pouvoir découvrir le milieu de l'entreprise pour valider son projet. (Des conventions-type sont téléchargeables sur Toutatice « ressources administratives » « source documentaire » R2E « Type documentaire » Formulaire).

Une concertation des équipes de lycée professionnel et de lycée général et technologique doit se mettre en place pour soutenir l'élève dans sa prise de décision.

La non obtention du diplôme intermédiaire ne peut pas constituer un obstacle à un changement d'orientation, à une poursuite d'études ou à la réalisation d'une démarche de passerelle.

Les avis du chef ou de la cheffe d'établissement et de l'équipe du lycée professionnel d'accueil sur les poursuites d'études, sont très importants dans le cadre des demandes de changements d'orientation.

Les inspecteurs et inspectrices peuvent accompagner les équipes pédagogiques dans cette phase de construction des parcours.

Les démarches peuvent se faire à tout moment de l'année scolaire en cours.


### ✓ La procédure de positionnement

Elle relève de la compétence de la DRAFPIC.

Lorsque la passerelle nécessite une modification des durées réglementaires de formation, le positionnement est réalisé par l'équipe pédagogique d'accueil, instruit par l'IEN responsable de la filière et validé par le recteur. Il s'agit alors d'adapter les horaires de formation et/ou la durée de la formation en milieu professionnel en fonction des acquis et des besoins de l'élève. En amont, une concertation entre les équipes pédagogiques d'origine et d'accueil doit se mettre en place pour accompagner l'élève dans son choix, grâce notamment au stage passerelle.

Les instructions et les dossiers pour le positionnement sont disponibles sur TOUTATICE (après connexion)

- ⇒ Ressources administratives
- ⇒ Source documentaire : DAVA
- ⇒ Thématiques : Enseignement et Formation initiale et continue
- ⇒ Document : DAVA : dossiers de positionnement réglementaire.

Niveau D'origine En 2023 - 2024	Passerelle conseillée ou demandée vers...	Procédure
1 <sup>re</sup> année de CAP	1 <sup>re</sup> année d'un autre CAP ou 2 <sup>de</sup> pro 	<b>Participation à Affelnet-lycée.</b>
	2 <sup>de</sup> GT	<b>Participation à Affelnet-lycée</b> Dossier « fiche de candidature passerelle » (annexe 11 du guide académique post 3 <sup>e</sup> ). à adresser à la DSDEN pour <b>participation à Affelnet-lycée si accord IA-DASEN.</b>
Terminale CAP	1 <sup>re</sup> pro et 1 <sup>re</sup> BMA même spécialité	<b>Participation à Affelnet-lycée</b> <i>Liste des correspondances en annexe 1 du guide académique des procédures d'affectation 1<sup>re</sup> professionnelle, BMA, technologique.</i>
	1 <sup>re</sup> pro et 1 <sup>re</sup> BMA autre spécialité	<b>Participation Affelnet-lycée.</b> Non prioritaires. Démarche de positionnement.
	CAP en 1 an	Construction d'un parcours adapté entièrement consacré à la professionnalisation.
	2 <sup>de</sup> pro	Situations exceptionnelles. <b>Participation à Affelnet-lycée.</b> Non prioritaires.
	1 <sup>re</sup> techno	Situations exceptionnelles. Dossier « fiche de candidature passerelle » (annexe 6 du guide académique accès 1 <sup>re</sup> ) à adresser à la DSDEN pour <b>participation à Affelnet-lycée si accord IA-DASEN.</b>
1 <sup>re</sup> GT	1 <sup>re</sup> pro 1 <sup>re</sup> BMA	<b>Participation à Affelnet-lycée.</b> Démarche de positionnement à faire à la rentrée 2024.
2 <sup>de</sup> GT	1 <sup>re</sup> pro 1 <sup>re</sup> BMA	<b>Participation à Affelnet-lycée.</b> Pas de Démarche de positionnement.
2 <sup>de</sup> GT	Terminale CAP	A la demande de la famille. Démarche de positionnement à faire à la rentrée 2024.
	2 <sup>de</sup> pro ou 1 <sup>re</sup> année de CAP	<b>Participation à Affelnet-lycée.</b> Non prioritaires. Les 2 <sup>des</sup> GT ont vocation à intégrer une 1 <sup>re</sup> pro.
2 <sup>de</sup> pro	1 <sup>re</sup> pro autre spécialité 1 <sup>re</sup> BMA	<b>Participation à Affelnet-lycée.</b> Démarche de positionnement à faire à la rentrée 2024.
	1 <sup>re</sup> techno	Dossier « fiche de candidature passerelle » (annexe 6 du guide académique accès 1 <sup>re</sup> ) à adresser à la DSDEN pour <b>participation à Affelnet-lycée si accord IA-DASEN.</b>
	Terminale CAP (1 <sup>re</sup> année de CAP)	Pour un élève en grande difficulté en 2 <sup>de</sup> professionnelle et pour lequel l'équipe formule un pronostic défavorable quant à ses chances de réussite dans un cursus vers le niveau IV. <b>Situations traitées au cas par cas par l'IA-DASEN.</b>
	Autre 2 <sup>de</sup> pro	<b>Participation à Affelnet lycée.</b> Non prioritaires.
	2 <sup>de</sup> GT	<b>Participation à Affelnet-lycée</b> Dossier « fiche de candidature passerelle » (annexe 11 du guide académique post 3 <sup>e</sup> ). à adresser à la DSDEN pour <b>participation à Affelnet-lycée si accord IA-DASEN.</b>

- Certains CAP et Bac pro sont à recrutement particulier **à l'entrée en 1<sup>re</sup> année** (Voir annexe 2 du guide académique des procédures d'affectation post 3<sup>e</sup> 2024) :
  - CAP : Agent de sécurité / Horlogerie/ Signalétique décor graphisme/ Métiers de la coiffure
  - Bac pro : Métiers de la sécurité / Artisanat métiers d'art (2 spécialités) / Métiers de la beauté et du bien être ( 2 spécialités: Esthétique cosmétique parfumerie /Métiers de la coiffure)

Niveau d'origine En 2022-2023	Passerelle conseillée ou demandée vers...	Procédure
1 <sup>re</sup> pro	Terminale pro autre spécialité	Avis du conseil de classe d'origine. Démarche de positionnement à faire à la rentrée 2024.
	1 <sup>re</sup> techno (ou Terminale techno)	Dossier « fiche de candidature passerelle » (annexe 6 du guide académique accès 1 <sup>re</sup> ) à adresser à la DSDEN pour <b>participation à Affelnet-lycée si accord IA-DASEN.</b>
	1 <sup>re</sup> pro dans une autre spécialité	<b>Participation à Affelnet-lycée.</b> Démarche de positionnement à faire à la rentrée 2024.

Terminale pro. Bac non obtenu	Terminale pro dans une autre spécialité	Avis du conseil de classe d'origine. Démarche de positionnement à faire à la rentrée 2024.
	1 <sup>re</sup> pro dans une autre spécialité	A mettre en œuvre en dernier recours (si très peu de bénéfice de notes acquis). Démarche de positionnement à faire à la rentrée 2024.
Terminale G <sup>ale</sup> , Technologique Bac non obtenu	Terminale Pro	Avis du conseil de classe d'origine. Démarche de positionnement à faire à la rentrée 2024.
	1 <sup>re</sup> Pro	A mettre en œuvre en dernier recours (si très peu de bénéfice de notes acquis). Démarche de positionnement à faire à la rentrée 2024.
Titulaire d'un Bac G <sup>al</sup> , Techno ou Pro. Titulaire d'un niveau 4 et plus	Bac Pro en 1 an	Démarche de positionnement. Construction d'un parcours adapté entièrement consacré à la professionnalisation.
	CAP en 1 an	Situation exceptionnelle, s'il n'existe pas de Bac Pro dans la filière.
N.B : Les élèves de Terminale et plus ne peuvent pas candidater dans Affelnet-lycée. Dans la mesure des places disponibles après le mouvement, les lycées d'accueil peuvent les accepter.		

Au-delà des cas présentés, toute autre situation relève d'un traitement spécifique validé par le recteur dans le cadre de la démarche de positionnement